REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MONTOULIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2012

Membres en exercice: 10 Date de la convocation: 06/04/12

Membres présents: 8 Date d'affichage: 06/04/12

Membres votants: 8

Délibération n° 2012/4-4

Objet : Vote d'une motion relative à l'exploitation des gaz de schistes.

L'an deux mille douze et le 13 avril à 18 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gérard GLEIZES. Etaient présents: MM. GLEIZES Gérard, PLANES Anne-Marie, JEREZ Michel, PASTOR Noémie, PASTOR Robert, AUGUSTIN Jacques, AUDIRAC Jean-Luc, JEROME Yves.

Absents: Melle JEREZ Sophie, M. JAUMOT Bernard.

Mr JEROME Yves a été nommé secrétaire.

Le Conseil Municipal de Montouliers a étudié et délibéré sur le permis d'exploration de gaz de schiste, permis de recherche attribué à "Lundin International SA" sous le nom de "Plaines du Languedoc" M621 délivré le 02/10/2009.

- Considérant la dangerosité des produits chimiques utilisés pour l'extraction des gaz de schiste pour les populations humaines et animales,
- Considérant la dangerosité pour la flore et la faune du périmètre d'exploitation concerné,
- Considérant le risque majeur de pollution de toutes les sources et rivières,
- Considérant qu'une telle activité de prospection minière est en totale contradiction avec les objectifs de développement économique local fondé sur les activités agricoles, viticoles et touristiques; celles-ci constituant la première source de revenus et d'emplois de la commune,
- Considérant que ce type d'extraction de gaz de schiste demande un volume d'eau considérable alors que notre région n'a pas de réserve d'eau suffisante,
- Considérant qu'à ce jour, on ne sait pas comment traiter les eaux de récupération,
- Considérant le risque d'inondation et de déversement des bassins de rétention dans une région aux épisodes pluvieux intenses et imprévisibles,
- Considérant qu'une fois l'exploitation terminée, les terrains et paysages seront à jamais pollués et défigurés;

Le Conseil Municipal de Montouliers,

- SE PRONONCE à l'unanimité contre l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste sur toutes les zones concernées.
- **DEMANDE** à l'Etat d'annuler toutes les autorisations et permis attribués.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme,

> Le Maire, Gérard GLEIZES

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de BEZIERS le 26/04/12 et publication ou notification du 26/04/12

